

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

La mémoire censurée des habitants d'Ardres

Nieus, Jean-François

Published in:

Mémoire et communautés dans les sociétés du haut Moyen Âge

Publication date:

2025

Document Version

Version créée dans le cadre du processus de publication ; mise en page de l'éditeur ; généralement non rendue publique

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Nieus, J-F 2025, La mémoire censurée des habitants d'Ardres: les origines seigneuriales selon le chroniqueur Lambert (vers 1200). dans L Leleu, C Mériaux & R Le Jan (eds), *Mémoire et communautés dans les sociétés du haut Moyen Âge*. Haut Moyen Âge, vol. 53, Brepols Publishers, Turnhout, pp. 305-323, Mémoire et communautés au haut Moyen Âge (VIe-XIIe siècles), Lille et Arras, France, 13/09/18.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

La mémoire censurée des habitants d'Ardres

*Les origines seigneuriales selon le chroniqueur Lambert
(vers 1200)*

▼ **RÉSUMÉ** La narration des origines de la seigneurie d'Ardres donnée par Lambert dans son *Histoire des comtes de Guînes et des seigneurs d'Ardres* a fasciné les historiens, qui ont voulu y reconnaître les traits caractéristiques de la formation des seigneuries castrales au XI^e siècle et un fond légendaire commun aux récits de fondation dynastique. Ils n'en ont cependant pas fait une critique en règle. Or, une confrontation avec les écrits d'archive montre que Lambert s'est livré à un maquillage mémoriel en escamotant le souvenir de l'appartenance du premier sire d'Ardres, Arnoul I^{er}, à un large groupe de parenté implanté en différents lieux du comté de Guînes ; un souvenir bien vivant dans la mémoire collective des habitants d'Ardres, ouvertement dénigré par Lambert, mais corroboré dans ses grandes lignes par les sources diplomatiques. C'est sa vision dogmatique du lignage patrilinéaire qui a poussé Lambert à inventer de toutes pièces un passé de substitution (légende d'Adèle de Selnesse et de ses maris flamands) afin de déconnecter radicalement les sires d'Ardres de toute parenté périphérique.

▼ **ABSTRACT**

THE CONCEALED MEMORY OF THE PEOPLE OF ARDRES : SEIGNORIAL ORIGINS ACCORDING TO CHRONICLER LAMBERT (C. 1200)

The account of the origins of the lordship of Ardres given by Lambert in his *History of the Counts of Guînes and the Lords of Ardres* has captivated historians, who have sought to identify in it the distinctive features of the formation of castle-lordships in the eleventh century, as well as a common legendary framework for narratives of dynastic origins.

Jean-François Nieus • FNRS, Université de Namur

Mémoire et communautés dans les sociétés du haut Moyen Âge, éd. par Laurence LELEU, Charles MÉRIAUX et Régine LE JAN, Turnhout, Brepols, 2025 (*Haut Moyen Âge*, 53), p. 305-323.

BREPOLS  PUBLISHERS

10.1484/M.HAMA-EB.5.151635

However, it has never been subjected to critical scrutiny. A comparison with archival sources reveals that Lambert deliberately obscured the fact that the first Lord of Ardres, Arnulf I, was part of a large kinship group spread across various places within the county of Guînes. The remembrance of this very fact remained vivid in the collective memory of the inhabitants of Ardres; it is openly disparaged by Lambert, yet broadly supported by charter evidence. It was Lambert's dogmatic view of patrilineal lineage that led him to create an alternative past (i.e. the tale of Adela of Selnesse and her Flemish husbands) in order to radically sever the Lords of Ardres from any lateral kinship ties.

La communauté dont la fabrique mémorielle sera explorée dans ces pages est celle des habitants de la petite bourgade fortifiée d'Ardres, cœur battant de la seigneurie castrale du même nom avec laquelle son histoire se confond très largement. Une seigneurie comme il en existait bon nombre en France du Nord au Moyen Âge central, enkystée dans le minuscule comté de Guînes, lui-même engoncé dans le comté plus important de Boulogne et pris dans la sphère d'influence de la Flandre toute proche. Il n'y aurait pas grand-chose à en dire si l'un de ses sujets n'avait pris la plume à la fin du XII^e siècle pour en sonder le passé de l'intérieur et illustrer les hauts faits de ses anciens chefs. La désormais célèbre – quoique toujours insuffisamment étudiée – *Histoire des comtes de Guînes et des seigneurs d'Ardres* du prêtre Lambert d'Ardres est une œuvre singulière, unique même dans le paysage des généalogies et chroniques « princières » par l'attention exclusive qu'elle porte aux strates les moins étincelantes de la domination seigneuriale¹. On connaît la façon dont Lambert a emboîté deux récits familiaux parallèles dans sa riche narration de l'histoire régionale (156 chapitres conservés) : il raconte d'abord la geste des comtes de Guînes (c. 1-96), puis cède fictivement la parole à un autre narrateur – le chevalier ardrésien Gautier du Clus – pour retracer celle des sires d'Ardres (c. 97-147), qui avaient été les grands ennemis intérieurs du lignage comtal jusqu'à ce qu'un mariage unisse les deux maisons au milieu du

1 Lambert d'Ardres, *Historia comitum Ghisnensium et Ardensium dominorum*, éd. J. Heller, dans *MGH, Scriptores*, 24, Hanovre, 1879, p. 557-642 (désormais cité HCG). Traduction anglaise : L. Shopkow, *Lambert of Ardres. The history of the counts of Guînes and lords of Ardres*, Philadelphie, 2001 (*The Middle Ages series*). Sur les écrits généalogiques, voir en dernier lieu H. Hummer, *Visions of kinship in medieval Europe*, Oxford, 2018 (*Oxford studies in medieval European history*), p. 265-323.



xii^e siècle, l'héritière d'Ardres épousant alors le fils aîné du comte². On n'ignore pas non plus combien le chroniqueur a ancré son discours dans les réalités locales : il décrit le petit monde de Guînes et d'Ardres « au ras du sol », avec une spontanéité qui détonne dans les écrits du temps et fait tout le prix de son témoignage aux yeux des historiens modernes. À bien y regarder, cet horizon est même plus étroit qu'il y paraît en première lecture. Le véritable biotope de Lambert, ce n'est pas Guînes et la cour comtale, dont il semble en fin de compte assez lointain, mais bien le château et le bourg d'Ardres. C'est là que se déroule son existence, que se trouvent ses préoccupations, son réseau de connaissances et ses informateurs. C'est là qu'il recueille l'esprit du temps³.

Son célèbre récit de la triple fondation de la lignée, du *castrum* et de la seigneurie d'Ardres au xi^e siècle n'a jamais cessé de fasciner les médiévistes, qui le tiennent pour l'un des plus beaux témoignages qui soient sur les processus de castralisation et d'encellulement seigneurial à cette époque⁴. Colporté à ce titre par les manuels et les anthologies⁵, ce texte emblématique a également été décortiqué sous des angles spécifiques dans différents travaux : avant tout dynastique dans les écrits bien connus de Georges Duby qui en ont consacré

2 Pour un bref état des connaissances, voir J.-F. Nieu, « Lambert d'Ardres, chroniqueur († vers 1206) », dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, 30, Paris, 2008, col. 12-14. À la bibliographie listée dans cette notice, il faut ajouter : M. Curschmann, « Höfische Laienkultur zwischen Mündlichkeit und Schriftlichkeit : das Zeugnis Lamberts von Ardres », dans J.-D. Müller (éd.), « *Aufführung* » und « *Schrift* » in *Mittelalter und früher Neuzeit*, Stuttgart, 1996 (*Germanistische Symposien. Berichtsbände*, 17), p. 149-169 ; A. Plassmann, « Ahnherren als Vorbilder. Gesellschaftliche Muster in der Geschichte der Herren von Ardres des Lambert von Ardres », dans S. Happ et al. (éd.), *Vielfalt der Geschichte : Lernen, Lehren und Erforschen vergangener Zeiten. Festgabe für Ingrid Heidrich zum 65. Geburtstag*, Berlin, 2004, p. 167-181 ; J.-F. Nieu, « Les conflits familiaux et leur traitement dans l'*Historia comitum Ghisnensium* de Lambert d'Ardres », dans M. Aurell (éd.), *La parenté déchirée : les luttes intrafamiliales au Moyen Âge*, Turnhout, 2010 (*Histoires de famille. La parenté au Moyen Âge*, 10), p. 343-358 ; L. Shopkow, « Marvelous feats : humor, trickery, and violence in the *History of the counts of Guînes and lords of Ardres* of Lambert of Ardres », dans D.N. Guynn et Z. Stahuljak (éd.), *Violence and the writing of history in the medieval francophone world*, Cambridge, 2013 (*Gallica*, 29), p. 71-82 ; M. Aurell, « La culture d'entre-deux de Baudouin II de Guînes († 1206) selon Lambert d'Ardres », dans M. Billoré et J. Picot (éd.), *Dans le secret des archives. Justice, ville et culture au Moyen Âge. Sources et commentaires offerts à Nicole Gonthier*, Rennes, 2014 (*Histoire*), p. 359-370 ; Y. Cha, « A clerical view of gender in twelfth-century Flanders : the voice of Lambert of Ardres », dans *Parergon*, 37, 2020, p. 55-77.

3 J.-F. Nieu, « Les conflits familiaux... », cit., p. 357.

4 Voir déjà L. Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte bis zum Jahr 1305*, I, Tübingen, 1835, p. 337-339, ou encore J. Flach, *Les origines de l'ancienne France, x^e et xi^e siècles*, II, *Les origines communales. La féodalité et la chevalerie*, Paris, 1893, p. 334-337.

5 Deux exemples accompagnés de commentaires nourris : G. Fournier, *Le château dans la France médiévale*, Paris, 1978, p. 286-292, n° 10 ; J. Morsel, *L'aristocratie médiévale, v^e-xv^e siècle*, Paris, 2004 (*Collection U Histoire*), p. 102-104.

la notoriété⁶, mais aussi économique (genèse et essor du bourg castral)⁷ ou religieux (fondation du chapitre séculier)⁸. Jamais cependant les commentateurs ne se sont interrogés sur son statut. Quel est au fond son degré d'historicité, si tant est qu'il soit possible de l'apprécier ? Lambert s'adosse-t-il, comme il le revendique par la bouche de son narrateur fictif, à une tradition entretenue au sein du microcosme social auquel il appartient ? Si oui, quelle est la nature de cette mémoire locale ? Comment le chroniqueur se l'approprie-t-il ? Dans quelle mesure a-t-il également fait travailler son imagination, que l'on sait féconde, en particulier lorsqu'il s'aventure dans les périodes anciennes et que l'information vient à manquer⁹ ? Autant de questions qui rejoignent la problématique de cette rencontre sur les relations entre communautés et mémoire, et auxquelles je vais ici tenter d'apporter certains éléments de réponse.

Le récit de Lambert

Avant de poursuivre, il n'est pas inutile de rappeler brièvement la trame du récit. Celui-ci couvre les c. 97 à 119 de l'*Histoire* si l'on s'arrête à la mort du père fondateur Arnoul I^{er} d'Ardres (av. 1065-apr. 1084), c'est-à-dire une petite moitié de la geste des seigneurs d'Ardres mise dans la bouche de Gautier du Clus.

-
- 6 À savoir surtout G. Duby, « Structures de parenté et noblesse dans la France du Nord aux XI^e et XII^e siècles », dans *Miscellanea mediaevalia in memoriam J.F. Niermeyer*, Groningue, 1967, p. 149-165 [repris dans *id.*, *Hommes et structures du Moyen Âge. Recueil d'articles*, Paris-La Haye, 1973 (*Le savoir historique*, 1), p. 267-285] ; *id.*, *Le chevalier, la femme et le prêtre. Le mariage dans la France féodale*, Paris, 1981, p. 269-300 ; *id.*, *Dames du XI^e siècle, II, Le souvenir des aïeules*, Paris, 1995 (*Bibliothèque des histoires*, 87), p. 139-229. L'exploration la plus poussée du récit de la fondation d'Ardres se rencontre dans ce dernier ouvrage, en particulier aux p. 146-149 et 181-183. Pour un bilan des recherches de Duby dans le champ de la famille noble, voir C. Duhamel-Amado, « Le thème de la parenté », dans J. Dalarun et P. Boucheron (éd.), *Georges Duby. Portrait de l'historien en ses archives*, Paris, 2015, p. 204-218.
- 7 F. Irsigler, « La naissance d'une ville médiévale : l'exemple d'Ardres (comté de Guines) », dans *Groupes de contact [du FNRS]. Sciences morales et politiques*, Bruxelles, 1981, p. 586-606 ; *id.*, « Über Stadtentwicklung : Beobachtungen am Beispiel von Ardres », dans *Zeitschrift für Archäologie des Mittelalters*, 11, 1983, p. 7-19 [repris dans H. Volker, R. Hollbach, M. Pauly et W. Schmid (éd.), *Miscellanea Franz Irsigler. Festgabe zum 65. Geburtstag*, Trèves, 2006, p. 169-184].
- 8 G. Coolen, « Arnoul I d'Ardres et son chapitre. Chronique du XI^e siècle », dans *Bulletin trimestriel de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, 20, 1967, p. 391-392 et 577-637 ; E. Bozóky, « La fondation de la collégiale d'Ardres », dans *La fondation des églises locales, le culte des saints et des reliques. Actes du colloque d'Orléans, 19-20 octobre 2000*, Poitiers, 2001 (*Art sacré. Cahiers de rencontres avec le patrimoine religieux*, 15), p. 112-119 ; B. Meijns, *Aken of Jeruzalem ? Het ontstaan en de hervorming van de kanonikale instellingen in Vlaanderen tot circa 1155*, II, Louvain, 2000, p. 512-514 et 887-889.
- 9 R. Berger, « Lambert d'Ardres et la famille de Fiennes », dans *Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de la Morinie*, 22, 1975, p. 315-330.



Tout commence avec la « déesse mère » Adèle de Selnesse, comme l'appelle Duby, quelque part dans la première moitié du ^x^e siècle – quoique Lambert se montre avare de repères chronologiques. Cette riche héritière était issue de la meilleure noblesse de la terre de Guînes, mais se trouvait mystérieusement abandonnée à son sort par sa parenté. convoitée par le comte de Guînes dont elle ne voulait pas, elle chercha protection auprès de son oncle, l'évêque de Thérouanne Frameric (un prélat historique de la fin du ^x^e siècle), dont elle reprit son patrimoine en fief (c. 97-98). Frameric l'incita malgré tout à prendre un époux et la poussa dans les bras d'un noble et vaillant chevalier originaire de Furnes en Flandre, appelé Herbert ou Herred, qui reçut *illico* de l'oncle marieur un bel augment de fief et devint ainsi un « pair et baron » de la cour de Thérouanne. Cet Herred était affublé du curieux sobriquet *Crangroc*, longuement glosé par Lambert. Il vint habiter la résidence familiale d'Adèle à Selnesse, un lieu boisé et marécageux au nord-ouest d'Ardres où, indique Lambert, abondent les vestiges païens, autrement dit gallo-romains (c. 99). Pendant ce temps, la localité d'Ardres s'était développée. Une simple auberge installée en bord de route au milieu des prés avait d'abord attiré les bergers des environs, puis des marchands italiens qui se rendaient en Angleterre, jusqu'à donner naissance à une bourgade populeuse et prospère à l'époque d'Herred et Adèle. Herred envisage d'ailleurs de déménager à Ardres, mais sa parenté l'en dissuade en vantant les qualités du château de Selnesse (c. 100). Lambert réfute ensuite certaines rumeurs sur Herred, puis reprend le récit dynastique : Herred et Adèle ont deux filles, mariées aux sires de Fiennes et d'Alembon (c. 101-102). À la mort d'Herred, Adèle se remarie avec un autre Flamand, Elbod, frère du châtelain de Bergues. C'est le père d'Arnoul I^{er} d'Ardres (qui est attesté à partir de 1065¹⁰) (c. 103). Elbod s'installe aussi à Selnesse, mais commence des travaux à Ardres : il assèche les zones humides (notamment la source Saint-Folcuin devant l'église mère dédiée à saint Omer), creuse un grand étang, érige un moulin (c. 104). Lambert nous conte la jeunesse dorée d'Arnoul, jusqu'à ce que ses parents meurent et soient enterrés dans l'église d'Ardres (c. 105-107). Devenu sire, Arnoul, grand tournoyeur, s'attire la faveur du comte de Boulogne qui le fait sénéchal et lui donne des fiefs (c. 108). Arnoul poursuit les travaux à Ardres, où il érige un premier château à motte¹¹ et trace une enceinte, puis transfère tous les bâtiments de Selnesse. C'est ainsi, dit Lambert, que « le souvenir des gens de Selnesse fut détruit avec le château, de sorte qu'[Arnoul] fut nommé d'après Ardres et appelé protecteur et seigneur des gens d'Ardres »¹² (c. 109). Arnoul se marie bientôt avec une Boulonnaise, Mathilde de

¹⁰ Voir *infra*, n. 16.

¹¹ La description fameuse du donjon en bois d'Ardres prend place un peu plus loin dans le récit : HCG, c. 127, p. 624. Il s'agit selon Lambert d'un second donjon, reconstruit par le sire Arnoul II à l'orée du ^{xii}^e siècle.

¹² HCG, c. 109, p. 613 : *Ab illo ergo die, magno Selnescensium mansionis loco commolito et contrito, edificisque apud Ardeam contractis atque delatis, deleta est cum castello memoria etiam Selnescensium, adeo ut ab Ardea etiam ubique predicaretur et nominaretur Ardensium protector et dominus.*

Marquise, qui lui donnera deux fils et deux filles ; il se remariera plus tard avec la veuve du comte de Saint-Pol (c. 110 et 112-114). Il prend différentes mesures « constitutionnelles » pour encourager l'essor d'Ardres : il achète au comte de Guînes la « liberté » du lieu ; nomme parmi ses chevaliers douze « pairs » du château ; enferme le bourg dans une enceinte ; instaure un marché au milieu ; crée un échevinage selon la coutume de Saint-Omer (c. 111). Et enfin, cerise sur le gâteau, en 1069, il installe dans l'église d'Ardres un chapitre de dix chanoines séculiers, qu'il dote de différents biens et pour lesquels il acquiert des reliques (c. 115-117). Il finit du reste par édifier une nouvelle église sur la place du marché pour y transférer ses chanoines (c. 118). Lambert indique enfin qu'Arnoul prête hommage au comte de Flandre pour le donjon d'Ardres et devient ainsi un des « pairs de Flandre ». À sa mort, sa dépouille est accueillie dans la prestigieuse abbaye flamande de Saint-Bertin (c. 119).

Une lecture critique

Les historiens n'ont jamais opposé de réel filtre critique à ce modèle des origines. Les plus prudents bottent en touche en arguant qu'ils entendent explorer les représentations mentales du chroniqueur et de son époque – c'est la posture de Duby –, mais la plupart finissent tôt ou tard par tirer du récit des conclusions qui supposent une historicité globale de celui-ci. Il y a plusieurs raisons à cela. L'histoire est indéniablement envoûtante. Elle apparaît en même temps sobre et circonstanciée (le contraste est grand avec la relation très romancée de l'origine des comtes de Guînes). Elle correspond aussi fort bien à ce que les médiévistes pensent être en droit d'attendre sur le thème de la genèse d'une seigneurie châtelaine : les éléments de vraisemblance ne manquent pas, comme par exemple le déplacement du lieu central de la seigneurie depuis Selnesse vers Ardres ou la création d'un nouveau pôle religieux¹³. Il faut enfin constater que la contre-épreuve est particulièrement malaisée. Les chartes qui documentent le passé de la seigneurie d'Ardres avant son absorption par les comtes de Guînes se comptent sur les doigts d'une main¹⁴ et l'archéologie, dont il y a sans doute beaucoup à

13 À titre d'illustration, il est intéressant de voir comment les réflexions liminaires de deux collectifs récents mettent en exergue le récit de Lambert, plus que jamais célébré comme un « cas d'école » : J. Le Maho, « Introduction », dans A.-M. Flambard et J. Le Maho (éd.), *Château, ville et pouvoir au Moyen Âge*, Caen, 2012 (*Tables rondes du CRAHM*, 7), p. 1-11, aux p. 2-5 ; J. Morsel, « Communautés d'habitants médiévales. Position des problèmes et perspectives », dans *id.* (éd.), *Communautés d'habitants au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles)*, Paris, 2018 (*Publications de la Sorbonne. Histoire ancienne et médiévale*, 157. *Série du LAMOP*, 5), p. 5-39, aux p. 7-9, 14-15 et 36-38.

14 On se fera une bonne idée de la situation en parcourant les *Preuves* d'A. Duchesne, *Histoire généalogique des maisons de Guînes, d'Ardres, de Gand et de Coucy et de quelques autres familles illustres, qui y ont été alliées*, Paris, 1631. Il n'existe guère plus de trois ou quatre actes intitulés au nom des sires d'Ardres eux-mêmes, datant des années 1130 et 1140.



espérer, n'a livré à ce jour que des indices fragmentaires¹⁵. Cette contre-épreuve est pourtant indispensable pour étudier les processus mémoriels encapsulés par le récit de Lambert sur de meilleures bases. Si pauvres que soient les matériaux disponibles, il faut s'y essayer.

À peu de choses près, les seuls témoignages écrits extérieurs à la chronique tiennent en deux chartes¹⁶. L'une, en 1069, est une confirmation par l'évêque de Thérouanne de la fondation du petit chapitre séculier qu'Arnoul I^{er} vient d'installer à Ardres. Lambert l'a sertie dans son récit : c'est l'une des très rares pièces diplomatiques qu'il recopie¹⁷. L'autre, datée de 1070, émane du doyen du chapitre cathédral de Thérouanne¹⁸. Si la première corrobore le propos de Lambert sur le programme religieux d'Arnoul I^{er}, la seconde, elle, jette surtout un éclairage précieux, négligé jusqu'ici¹⁹, sur la parenté du sire. On y apprend

15 À Ardres même, si les recherches anciennes, très limitées, n'ont pas livré de résultats probants pour la période qui nous intéresse (voir M. Cabal, « Le site archéologique d'Ardres », dans *Revue du Nord*, 55, 1973, p. 17-28, à la p. 26), il convient de signaler que des fouilles ont été entreprises en 2018 sur la grand-place (actuelle Place d'Armes) jouxtant l'église Saint-Omer, avec de premiers sondages suivis d'une fouille préventive de plus grande ampleur : H. Agostini et O. Dewitte, « Mille ans d'évolution et de structuration urbaine de la ville d'Ardres », dans *Histoire et archéologie du Pas-de-Calais*, 39, 2022, p. 4-28.

16 Le reliquat d'informations concernant Arnoul I^{er} d'Ardres se compose de ses quelques souscriptions dans des chartes du comte de Flandre, du comte de Boulogne, du comte de Guînes et de l'évêque de Thérouanne entre 1065 et 1085, de la description de ses fiefs anglais dans le *Domesday Book* et de sa participation à la grande bataille de Cassel en 1071 : M. Prou, *Recueil des actes de Philippe I^{er}, roi de France (1059-1108)*, Paris, 1908 (*Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France*), p. 59-66, n^{os} 22-23 (1065) ; F. Vercauteren, *Actes des comtes de Flandre, 1071-1128*, Bruxelles, 1938 (*Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire. Recueil des actes des princes belges*, 3), p. 11-16, n^o 5 (1080) ; M. Gysseling et A. C. F. Koch, *Diplomata belgica ante annum millesimum centesimum scripta*, I : *Teksten*, Bruxelles, 1950 (*Bouwstoffen en studiën voor de geschiedenis en de lexicographie van het Nederlands*, 1), p. 285-286, n^o 166 (1084) ; L. d'Achéry, *Veterum aliquot scriptorum qui in Galliae bibliothecis maxime Benedictinorum latuerant spicilegium*, IX, Paris, 1669, p. 346-347 et 349-350 (1084) ; A. J. Kempe, *Historical notices of the collegiate church of St. Martin-le-Grand, London*, Londres, 1825, p. 179-180 ([1075-1085] ; souscription d'un sénéchal du comte de Boulogne nommé Arnoul, qui pourrait donc être Arnoul I^{er}) ; E. Oksanen, *Flanders and the Anglo-Norman world, 1066-1216*, Cambridge, 2012 (*Cambridge studies in medieval life and thought. Fourth series*), p. 186 (fiefs insulaires) ; *Flandria generosa usque ad annum 1164*, éd. L. C. Bethmann, dans *MGH Scriptores*, 9, Hanovre, 1851, p. 313-325, à la p. 322 (présence d'un contingent d'*Ardenenses* à Cassel). Un acte de 1119 évoque en outre une ancienne donation faite à Saint-Bertin par *Arnoldus senior de Arda* (une terre à Rodelinghem : F. Vercauteren, *Actes...*, cit., p. 205-207, n^o 91). De ces données éparses se dégage l'image d'un baron important dans le sud de la Flandre, jouant à armes égales avec le comte de Guînes Baudouin I^{er}, proche surtout du comte de Boulogne Eustache II après l'arrivée au pouvoir de Robert le Frison en Flandre en 1071.

17 HCG, c. 116, p. 617-618. Lambert l'a quelque peu trafiquée : voir *infra*, note 26.

18 T. Duchet et A. Giry, *Cartulaires de l'église de Térouane, Saint-Omer*, 1881, p. 2, n^o 2.

19 E. Warlop l'a signalée sans en tirer parti (E. Warlop, *De Vlaamse adel vóór 1300*, I, Handzame, 1968, p. 131, note 122). Il se borne à constater que les prénoms des parents d'Arnoul I^{er}

que diverses possessions ont été données auparavant à la cathédrale pour le repos de l'âme du père d'Arnoul, Elbod (*Elbodo*), et de deux oncles paternels (*patrui*) appelés Arnoul et Baudouin²⁰. Ce Baudouin est l'auteur des donations ; il a en fait comblé de bienfaits l'église dont il était le prévôt²¹. Les mêmes possessions ont ensuite été rétrocédées à titre viager – c'est là l'objet de la charte – à trois individus désignés de la façon suivante : *Ernulfo et duobus hereditariis Ardam tenentibus*. On reconnaît Arnoul I^{er}, mais les « deux héritiers » peuvent poser question. S'agit-il des fils d'Arnoul, qui sont en effet signalés dans l'acte de fondation de 1069 et au nombre de deux si l'on en croit Lambert (le futur Arnoul II et son frère Gunfrid de Marquise) ? C'est évidemment une possibilité, même si l'on se serait plutôt attendu à ce que le rédacteur écrive *filiis suis*. Une autre hypothèse est cependant envisageable : les *hereditarii* ne seraient-ils pas des « co-héritiers » qui « tiennent Ardres » avec le sire Arnoul (certes à titre secondaire, au vu de leur anonymat)²² ? Les co-seigneuries ne sont pas chose rare, en effet, en France du Nord dans la seconde moitié du XI^e siècle²³. Les co-seigneurs sont tantôt des frères, tantôt un oncle et ses neveux, tantôt encore des cousins, et les biens qui forment leur patrimoine commun apparaissent souvent divisés en parts proportionnelles à la

concordent avec ceux mentionnés par le chroniqueur, ce qu'il voit comme un gage d'historicité du récit de fondation.

20 T. Duchet et A. Giry, *Cartulaires...*, cit., p. 2, n° 2 : *Quapropter ego Geloldus, decanus ecclesie Tervannensis, et ceteri canonici, annuente domino nostro Drogone episcopo, concedimus Ernulfo et duobus hereditariis Ardam tenentibus que Balduinus prepositus, patruus eiusdem Ernulfi, pro redemptione anime sue atque parentum suorum Sancte Marie, additis in eadem ecclesia pro ipsis et aliis rebus sex canonicis, tradiderat : in villa Walainis omnem suam partem, scilicet sextam, et in Pipelinghem similiter eandem suam partem, et in eadem villa terram ad carucam unam pro anima Elbodonis, patris predicti Ernulfi, nobis datam, nec non etiam in eadem villa terram ad carrucam unam pro anima Ernulphi patru sui datam, ea siquidem ratione ut omnibus diebus quibus vixerint unoquoque anno, in festivitate sancte Marie que VI^o idus septembris celebratur, X solidos nobis persolvant. Post discessum vero eorum, ad usum canonicorum predictae terre revertantur. En fin d'acte, après la liste des témoins, a encore été ajoutée la clause suivante : *Eodem die, lege eadem, persolvent II solidos pro cultura quadam que est in villa Terdingehem, quam mater eius Ernulfi, Alaidis, dedit.**

21 Il est encore signalé comme prévôt de Théroouanne en 1073 : *ibid.*, p. 4, n° 4.

22 Une troisième piste sémantique, à savoir « deux générations d'héritiers » après Arnoul, me semble devoir être écartée, sauf à admettre que le *dictamen* de l'acte laisse beaucoup à désirer. La transaction de 1070 s'apparente à une concession en précaire. Or, dans les actes de précaire tardifs, les générations de précaristes tendent justement à être désignées de façon très précise pour éviter les abus : L. Morelle, « Les actes de précaire, instruments de transferts patrimoniaux (France du Nord et de l'Est, VIII^e-XI^e siècle) », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 111, 1999, p. 607-647, aux p. 636-637.

23 C'est une réalité encore mal appréhendée, mais indiscutable, qui a été récemment observée dans plusieurs grosses seigneuries de l'Artois et de la Picardie : voir dernièrement J.-F. Nieuws, « Stratégies patrimoniales anglo-flamandes après 1066. L'honor de Chocques et la famille de Béthune », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 95, 2017, p. 163-192, aux p. 176-179. Les co-seigneuries des régions méridionales sont mieux connues et étudiées : H. Débax, *La seigneurie collective. Pairs, pariers, paratges : les coseigneurs du XI^e au XIII^e siècle*, Rennes, 2012.



position de chacun dans la succession. Les *hereditarii* qui nous occupent seraient donc, dans cette optique, les héritiers d'une branche collatérale (éventuellement celle de l'oncle Arnoul) intéressée au *dominium* d'Ardres. On ne peut toutefois être affirmatif.

La revue des possessions énumérées dans les chartes de 1069 et 1070 paraît en tout cas conforter l'image d'une parentèle large régnant sur un patrimoine multipolaire dont la scission en unités seigneuriales distinctes n'est pas encore tout à fait réalisée. Les dons consentis par le prévôt Baudouin pour son âme et celles de ses frères Arnoul et Elbod sont prélevés sur la *villa* de Peuplingues, située dans le nord-ouest du comté de Guînes à une petite vingtaine de kilomètres d'Ardres²⁴, ainsi que sur la *villa* de Welle dans l'est du comté, distante elle de huit kilomètres²⁵ (carte). Il est précisé que Baudouin détenait un sixième de chaque *villa*, constituant sa part d'héritage (*partem suam*). La liste des ressources allouées à la collégiale d'Ardres en 1069 – par le seul Arnoul I^{er}, semble-t-il – complète assez bien le tableau. Lambert l'a retouchée par endroits en l'insérant dans sa chronique, mais des copies indépendantes permettent d'en rétablir le texte primi-

24 Fr., dép. Pas-de-Calais, arr. Calais, cant. Calais 1. Sur cette localité, voir D. Haigneré, *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais. Arrondissement de Boulogne*, II, Arras, 1882, p. 258-262. Les biens de Peuplingues seront finalement restitués à la cathédrale de Thérouanne par le dernier sire d'Ardres en 1145 : Th. de Hemptinne et A. Verhulst, *De oorkonden der graven van Vlaanderen (juli 1128-september 1191)*, II : *Uitgave*, 1 : *Regering van Diederik van de Elzas (juli 1128-19 januari 1168)*, Bruxelles, 1988 (*Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire. Recueil des actes des princes belges*, 6), p. 147-148, n° 88. La famille de Guînes-Ardres semble cependant avoir conservé dans la localité un patrimoine dont, en 1280, le comte de Guînes se servira encore pour doter son frère cadet : A. Duchesne, *Histoire généalogique...*, cit., *Preuves*, p. 295.

25 Fr., dép. Pas-de-Calais, arr. et cant. Saint-Omer, comm. Nordausques. Voir A. Courtois, *Dictionnaire géographique de l'arrondissement de Saint-Omer avant 1789*, Saint-Omer, 1869 (*Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, 13), p. 292, et F. Perreau et G. Lefranc, *Mottes castrales et sites fortifiés médiévaux du Pas-de-Calais*, Arras, 2005 (*Mémoires de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, 37), p. 191-193.

tif²⁶. Outre divers biens situés à Ardres ou dans ses environs²⁷, elle mentionne principalement les dîmes de Peuplingues et de Welle, des terres et un moulin dans ces mêmes *villae*, ainsi que l'autel de Bonningues et une terre à *Elzeke*, deux lieux proches de Welle²⁸. La charte épiscopale de 1069 dévoile donc un patrimoine seigneurial étiré sur la toute longueur du petit comté de Guînes, autour des pôles que semblent être Peuplingues, Ardres et Welle.

Pour autant qu'on puisse en juger, l'entièreté de ce patrimoine correspond à l'héritage paternel d'Arnoul I^{er}. Sa mère Adèle est certes mentionnée elle aussi dans la charte de 1070, mais seulement dans un ajout final, en tant que donatrice d'une terre située en Boulonnais ou en Flandre (suivant les identifications possibles du toponyme *Terdingehem*)²⁹. Nous sommes donc très loin de la version des origines proposée par Lambert d'Ardres, faisant d'Elbod un homme nouveau et d'Adèle « de Selnesse » la source unique des richesses matérielles et symboliques de la lignée d'Arnoul I^{er}. Il est au contraire permis d'imaginer qu'Elbod et ses frères étaient issus d'une vieille famille, certes probablement liée à la noblesse

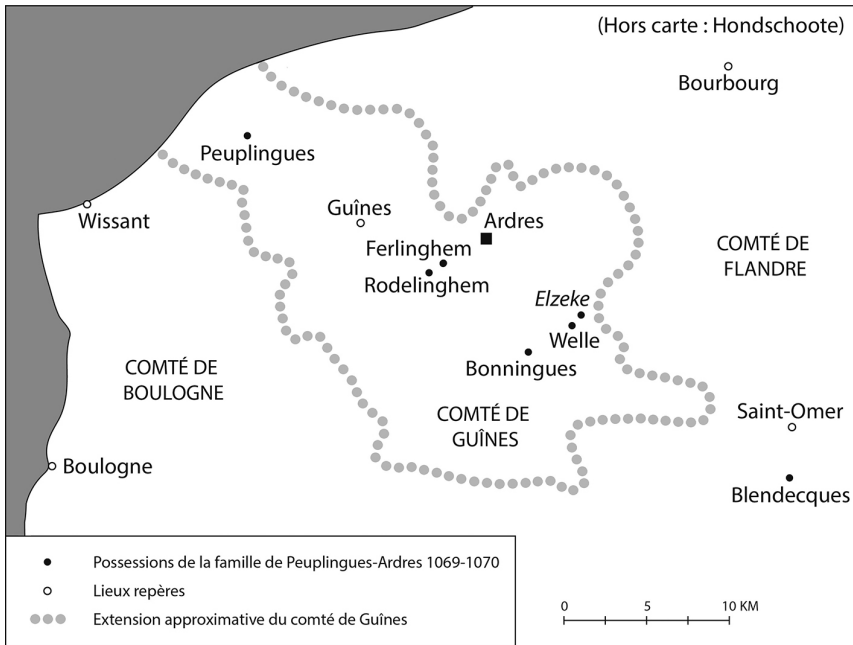
26 Trois copies du XVIII^e siècle, tirées d'un vidimus épiscopal de 1246 (Bruges, Rijksarchief, Oorkonden met blauwe nummers, 11837c ; Paris, Bibliothèque nationale de France, Collection de Picardie, t. 231, fol. 4r-v et 5r-v), donnent le texte suivant : *Hec igitur sunt que idem Arnulfus pro anima sua et uxoris sue et filiorum suorum et patris et matris et antecessorum et successorum suorum ibidem Deo et canonicis dat : decimam eiusdem ville et terram ad carrucam unam liberam ; unicuique canonico curtillum unum liberum in eadem villa ; decimam de Frehelinghem et Rodelingahem ; in Pepelingahem decimam eiusdem ville et terram liberam ad carrucam unam ; decimam de Walines et molendinum unum et curtillum unum liberum ; in Elzeke liberam terram ad carrucam unam ; in Blendiacio terram viginti iugerum et familiam unam in servitio fratrum, cuius familie unusquisque singulis annis denarium in Nativitate Domini persolvere debet, et quando vir copulatus mulieri et mulier viro V solidos, et in obitu similiter V ; altaria de Hondescote et de Buningis, que erant de beneficio eius, pro quibus nobis nostrisque successoribus quinque solidi dabuntur in substituendo decano qui ad synodum veniet ; molendinum unum in Ardea, terram ad carrucam unam in parte orientali.* Lambert d'Ardres a surtout supprimé le premier passage ici souligné et remplacé le second par les mots suivants : *molendinum quoque quod est in orientali parte castelli Ardeae, et pratum cum terra apud Bladringhem, et in Blendeka terram ad carrucam liberam.* Le texte critique complet de ce document figurera dans l'édition des actes des évêques de Thérouanne en préparation par Benoît-Michel Tock.

27 À savoir les dîmes de Ferlinghem et Rodelinghem (Fr., dép. Pas-de-Calais, arr. Calais, cant. Calais 2).

28 Bonningues-lès-Ardres : Fr., dép. Pas-de-Calais, arr. Saint-omer, cant. Lumbres. *Elzeke* : Fr., dép. Pas-de-Calais, arr. et cant. Saint-Omer, comm. Nordausques. Les biens restants sont une terre avec une *familia* à Blendecques (Fr., dép. Pas-de-Calais, arr. Saint-Omer, cant. Longuenesse) et l'autel d'Hondschoote (Fr., dép. Nord, arr. Dunkerque, cant. Wormhout).

29 Tardinghen près de Wissant (Fr. dép. Pas-de-Calais, arr. Boulogne-sur-Mer, cant. Desvres) ou Terdegem près de Cassel (Fr., dép. Nord, arr. Dunkerque, cant. Wormhout) : voir M. Gysseling, *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland vóór 1226*, II, Bruxelles, 1960 (*Bouwstoffen en studiën voor de geschiedenis en de lexicografie van het Nederlands*, 6), p. 951 et 954.





Carte 1. L'implantation de la famille de Peuplingues-Ardres d'après les chartes de 1069 et 1070.

flamande, mais implantée de longue date dans la région de Guînes³⁰. Du point de vue des origines seigneuriales, le seul vrai point de convergence entre l'histoire et

³⁰ C'est bien ce que montre leur patrimoine distribué dans tout le pays et fragmenté par le jeu des héritages. Si les prénoms Arnoul et Baudouin évoquent bien sûr la dynastie princière, celui d'*E(i)lbodo*, plus rare, se rencontre aussi dans la noblesse flamande à la fin du x^e siècle. Outre le puissant personnage de ce nom qui tenait le Courtrais à l'époque (E. Warlop, *De Vlaamse adel...*, cit., I, p. 26 et 41-42), on relève un *Eilbodo* parmi les témoins d'un acte de 981 qui retient également l'attention par son objet : Arnoul, fils du comte de Hollande, et un autre Arnoul transfèrent à l'abbaye Saint-Pierre de Gand plusieurs biens de leur neveu Baudouin situés dans l'est du (futur ?) comté de Guînes, dans un secteur où sera possessionné le clan de Peuplingues-Ardres au siècle suivant (A. C. F. Koch, *Oorkondenboek van Holland-Zeeland tot 1299*, I : *Eind van de zeventende eeuw tot 1222*, 's-Gravenhage, 1970, p. 93-99, n° 52 ; l'acte a sans doute été interpolé au début du xi^e siècle, mais ses principaux éléments de contenu restent fiables). Ce Baudouin, fils d'Évrard, se rattache aux avoués de l'abbaye de Saint-Bertin, proches parents des comtes de Flandre (F. McNair, « The young king and the old count : around the Flemish succession crisis of 965 », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 95, 2017, p. 145-162, aux p. 152-154). Les ancêtres paternels d'Arnoul I^{er} d'Ardres auraient-ils été liés à ce haut parage ?

le récit de Lambert tient à l'existence d'une étroite connivence entre le clan de Peuplingues-Ardres et le clergé de Thérouanne.

Un chapitre de Lambert prend cependant un relief inattendu à la lumière de la charte de 1070. C'est le c. 101, intitulé : « À propos de certains menteurs qui ont affirmé qu'Herred était originaire de Peuplingues »³¹. Comme il le fait quelquefois, le prêtre d'Ardres expose ici un point de vue divergent, qu'il dénonce vigoureusement, mais qu'il présente néanmoins avec un relatif luxe de détail, le jugeant sans doute trop connu de son audience pour être passé sous silence. Il explique que certains, confondant l'histoire véridique et la fiction poétique, racontent que « vivait jadis à Peuplingues un homme riche appelé Arnoul, seigneur du lieu, dont on disait qu'il avait eu deux fils, Herred (le personnage dont Lambert fait le premier mari d'Adèle de Selnesse) et *Hackum*, et que d'Herred étaient issus les seigneurs d'Ardres, et d'*Hackum* les Hacket (*Hacketcos*) de Peuplingues »³². À cette tradition, assez élaborée semble-t-il, étaient aussi associées les données suivantes (que Lambert a sans doute quelque peu ajustées à ses propres conceptions) :

- Herred, en qualité d'aîné, avait recueilli la plus belle partie des possessions paternelles.
- Les deux frères furent pressés de faire allégeance par les comtes de Boulogne et de Guînes. Pour leur échapper, Herred choisit de prêter hommage à l'évêque de Thérouanne pour les terres et dîmes qu'il possédait à Peuplingues, tandis qu'*Hackum* céda aux pressions boulonnaises contre la volonté de son aîné qui estimait jouir de droits éminents sur Peuplingues. Le prieuré clunisien du Wast fut plus tard doté par le comte de Boulogne avec les terres injustement soustraites à l'autorité d'Herred³³.
- Herred, qui s'était montré dur et avare comme seigneur de Peuplingues, fut surnommé par ses paysans *Crangroc* (sobriquet peut-être issu du néerlandais « *krom rok* », « tunique de travers »³⁴), en référence à son habitude – un peu

31 HCG, c. 101, p. 610 : *Quod fuerunt quidam falsarii, qui dixerunt Herredum de Pepelinghis oriundum.*

32 *Ibid.* : *Sed sciendum est quod, quamvis Herredum de Furnis oriundum verissime, sicut chronicalia Furnensium protestantur scripta, cognovimus et pro certo asseruimus, fuerunt tamen aliqui, quibus quasi parva de Herredo monimenta reliquit antiquitas, qui de Herredo veritatis ignorantes historiam, propter quoddam verisimile poeticis quibusdam figmentis verum obnubilantes et involventes, assererent et dicerent ipsum Herredum de Pepelingis iuxta Calquellam esse oriundum. Dixerunt enim nobis, immo veriloquis patribus immurmurantes, quod fuerit quondam apud Pepelingas quidam dives eiusdem ville dominus nomine Hernulphus, qui duos dictus erat habuisse filios, Herredum et Hackum, et ab Herredo Ardensium dominos et ab Hacko Pepelingensium Hacketcos sumpsisse generationis exordium.*

33 Établi vers 1090 : Ch. Mériaux, *Gallia irradiata. Saints et sanctuaires dans le nord de la Gaule du haut Moyen Âge*, Stuttgart, 2006 (*Beiträge zur Hagiographie*, 4), p. 339, notice 204.

34 Étymologie proposée par D.-C. de Godefroy-Ménilglaise, *Chronique de Guînes et d'Ardre*, par Lambert, curé d'Ardre (918-1203), Paris, 1855, p. 441, n. 168.



indigne de son statut – de retourner et de nouer son vêtement pour l'épargner lorsqu'il labourait ses champs.

- Enfin, certains pensaient qu'Herred avait acquis Ardres par mariage (ce qui montre que la tradition n'était pas univoque).

Lambert s'est appliqué à réfuter systématiquement ces croyances aux c. 99, 101 et 102 : la vérité, c'est qu'Herred venait de Furnes – d'anciennes chroniques en font foi –, qu'il était d'une grande noblesse, qu'il s'appelait d'ailleurs non pas Herred mais Herbert³⁵, qu'il avait gagné son sobriquet au départ d'une partie chasse avec son père, et non à cause de son avarice comme le clament des affabulateurs « jaloux de la noblesse d'Ardres »³⁶. Lambert inscrit donc la tradition qu'il conteste dans un registre diffamant au motif qu'elle déprécie les origines sociales de la famille d'Ardres. Il laisse ainsi entendre qu'elle est le fait d'une clique d'opposants au pouvoir seigneurial. Pourtant, cette tradition qu'il a recueillie à contrecœur est de toute évidence une tradition populaire, qui prend appui sur un fond de souvenirs anciens tout en l'enrichissant de motifs légendaires.

Une mémoire collective

Au rang des souvenirs, force est de constater que le récit alternatif propose un modèle des origines étonnement proche, à un siècle et demi de distance, des événements tels qu'on les devine un peu à travers les chartes. On y retrouve l'idée d'une communauté familiale et patrimoniale originelle avec Peuplingues, ainsi que d'une bifurcation subséquente, dont auraient procédé d'un côté les sires d'Ardres et de l'autre cette famille de Peuplingues surnommée « Hacket ». La croyance populaire plongeait donc ses racines dans l'histoire. Aucun document conservé ne fait mention des « Hacket » ou d'un quelconque lignage enraciné à Peuplingues³⁷, mais ces mystérieux cousins pourraient avoir disparu précocement : à en croire la légende ardrésienne, leurs possessions avaient été abandonnées aux clunisiens à la fin du XI^e siècle.

Au cœur du développement légendaire, ensuite, il y a bien sûr cette figure d'Herred en « chevalier-paysan » proche du peuple, affreusement roturière aux yeux de Lambert, mais qui a de nombreux équivalents dans les généalogies princières. On songe immédiatement au « forestier de Flandre » Lidéric d'Harelbeke, ancêtre mythique des comtes de Flandre aux temps carolingiens. Si Lidéric

35 L'anthroponyme germanique *Herredus*, que Lambert semble trouver fantaisiste, est pourtant dûment attesté du VIII^e au X^e siècle, et même jusqu'au seuil du XI^e siècle en Flandre : M.-T. Morlet, *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle*, I : *Les noms issus du germanique continental et les créations gallo-germaniques*, Paris, 1968, p. 126, s. v. *Hariradus*.

36 HCG, c. 99, p. 609 : *ut quidam Ardensis nobilitatis emuli iactando somniant*.

37 Le sobriquet *Ha(c)ket* (« petit cheval ») est malgré tout attesté dans l'aristocratie flamande : un frère du châtelain de Bruges (famille des Érembaud de Furnes) en est affublé au début du XII^e siècle : E. Warlop, *De Vlaamse adel...*, cit., II-1, p. 127, n° 7.

semble être né sous la plume d'un moine généalogiste au XI^e siècle, sa construction légendaire a surtout eu lieu en dehors du champ de la culture savante, dans la culture populaire des XII^e-XIII^e siècles, qui l'a transformé en homme du commun chargé de veiller sur les forêts royales en Flandre et crédité de la mise en valeur de ces vastes espaces incultes³⁸. Le cas n'est pas isolé. À l'orée du XII^e siècle, l'auteur de la version primitive de la *Chronica de gestis consulum Andegavorum* donne pour premier ancêtre à ses héros, les comtes d'Anjou, un paysan qui aurait vécu dans les forêts bretonnes avant d'être remarqué par le roi Charles le Chauve³⁹. De tels récits d'origines champêtres se rencontrent également dans les maisons royales. Des chroniques écrites à la même époque enseignent ainsi aux rois de Pologne et de Bohême qu'ils descendent de simples laboureurs⁴⁰. Il s'agit en fait d'un motif récurrent dans les littératures indo-européennes⁴¹. Par ailleurs, d'autres traits « folkloriques » plus circonstanciels parsèment le récit de la fondation d'Ardres et confirment qu'un travail d'appropriation des origines avait eu lieu au sein de la communauté locale. On racontait par exemple, en rapport avec l'érection de l'imposante motte castrale qui dominait le paysage à Ardres, qu'un ours avait participé aux travaux de terrassement et qu'une gemme sertie d'or avait été enfouie dans les fondations comme porte-bonheur⁴². Le récit alternatif combattu par Lambert est donc bien celui qui prospérait dans l'imaginaire collectif des habitants d'Ardres. Il mêlait réminiscences historiques et enrichissements légendaires.

Un maquillage mémoriel

Ceci nous ramène au contre-récit élaboré et promu par Lambert. Ses principaux ingrédients sortiraient-ils tout droit de l'imagination de ce dernier ? Quels seraient alors les mobiles de cette opération de maquillage mémoriel ? Tout ce qui précède, on l'aura compris, tend à montrer que la matière dont il entoure la mystérieuse Adèle de Selnesse et ses époux flamands est très largement

38 J.-M. Moeglin, « La mémoire d'un héros fondateur : Lidéric forestier et comte de Flandre », dans A. Paravicini Bagliani (éd.), *La mémoire du temps au Moyen Âge*, Florence, 2005 (*Micrologus' Library*, 12), p. 87-116, en particulier aux p. 97 et 101-104 ; *id.*, « Le forestier Lidéric, ancêtre des comtes de Flandre », dans D. Barthélemy et R. Grosse (éd.), *Allemagne et France au cœur du Moyen Âge, 843-1214*, Paris, 2020, p. 127-136. Jean d'Ypres, chroniqueur de Saint-Bertin au XIV^e siècle, s'émouvra de ce glissement en des termes qui rappellent les propos de Lambert d'Ardres sur le compte de la version populaire de la légende d'Herred.

39 N. Paul, « *Origo consulum* : rumours of murder, a crisis of lordship, and the legendary origins of the counts of Anjou », dans *French History*, 29, 2015, p. 139-160.

40 Voir *ibid.*, p. 154-155, avec renvoi aux *Gesta principum Polonorum* et au *Chronicon Bohemorum*.

41 J. Banaszkiwicz, « Königliche Karrieren von Hirten, Gärtnern und Pflügern. Zu einem mittelalterlichen Erzählschema vom Erwerb der Königsherrschaft [die Sagen von Johannes Agnus, Pfemysl, Ina, Wamba und Dagobert] », dans *Saeculum*, 33, 1982, p. 265-286.

42 HCG, c. 109, p. 613. Voir M. Pastoureau, *L'ours, histoire d'un roi déchu*, Paris, 2007, p. 96, 231 et 348.



fictionnelle. Lambert a dû trouver quelque part (dans une charte ou un obituaire par exemple) les prénoms exacts des parents du sire Arnoul I^{er}, mais la narration qu'il leur associe relève de la construction littéraire. Il faut encore préciser que l'idée d'un établissement originel à Selnesse – cet endroit un peu inquiétant situé au nord-ouest d'Ardres, jonché de débris antiques et noyé sous les marécages – et d'un déplacement organisé du siège de la seigneurie à l'instigation d'Arnoul I^{er} ne rencontre aucun écho dans les sources écrites et semble désormais invalidée par l'archéologie. Les recherches menées sur le site des Terres Noires indiquent bien que le secteur de Selnesse⁴³ a abrité une agglomération secondaire d'une certaine importance jusqu'au III^e siècle, en lien avec la production de sel (qu'évoquerait le toponyme)⁴⁴, mais on n'y a découvert aucune trace d'occupation médiévale⁴⁵. Par contre, les fouilles préventives effectuées en 2018 sur la grand-place d'Ardres ont atteint des niveaux d'occupation domestique des X^e-XI^e siècles, ultérieurement bouleversés par la création de l'enclos canonial⁴⁶. L'archéologie viendrait donc plutôt suggérer un phénomène d'*incastellamento* d'un habitat du haut Moyen Âge dans le courant du XI^e siècle, comme elle l'a démontré spectaculairement pour le *castrum* d'Oisy, forteresse principale des châtelains de Cambrai⁴⁷.

Si Lambert a versé dans la fiction au moment d'évoquer les origines de la famille d'Ardres, à contre-courant d'une tradition locale bien vivante dont le fond historique ne pouvait lui échapper, c'est que cela servait ses projets d'instrumentalisation du passé. On peut bien sûr suivre Georges Duby lorsqu'il voit dans l'élévation d'Adèle de Selnesse au rang de « déesse mère » issue d'une antique noblesse locale un moyen, pour le lignage seigneurial dont la mémoire s'interrompait brusquement au milieu du XI^e siècle, de « plonge[r] ses racines dans le terroir jusqu'au fin fond des âges » et de « se prétendre noble autant sinon plus que les plus nobles lignages du pays »⁴⁸. De même lorsqu'il discerne une sorte de mise en abyme de l'union des maisons de Guînes et d'Ardres, scellée quelques décennies plus tôt par le mariage entre le futur Baudouin II de Guînes

43 Ce toponyme n'apparaît qu'une fois en dehors de l'œuvre de Lambert, dans une charte de l'abbaye d'Andres (1118) souscrite par un dénommé *Robertus de Salunels* : L. d'Achéry, *Veterum aliquot scriptorum...*, cit., p. 393.

44 Voir en dernier lieu G. Florent et M. Cabal, « La céramique gallo-romaine d'Ardres (Pas-de-Calais) », dans *Revue du Nord. Archéologie de la Picardie et du Nord de la France*, 86, 2004, p. 53-111, et P. Vidal, N. Soupart, F. Thuillier et C. Gardais, *Ardres, La Cense Hébron* (62). *La nécropole gallo-romaine de Bois-en-Ardres*, rapport de fouilles archéologiques inédit, INRAP Nord-Picardie, Amiens, 2014 (non consulté).

45 On n'y a guère trouvé qu'un petit dépôt monétaire du début du X^e siècle : R. Delmaire et al., « Chronique numismatique (VIII) », dans *Revue du Nord*, 71, 1989, p. 221-235, aux p. 225-226 ; J. Moesgaard, « Fabrication et circulation monétaires en Flandre, Artois et Tournaisis, 864-vers 940 », dans *Revue belge de numismatique*, 160, 2014, p. 43-66, à la p. 61.

46 H. Agostini et O. Dewitte, « Mille ans d'évolution... », cit., p. 10-14.

47 C. Séverin et É. Louis, *Oisy-le-Verger (Pas-de-Calais). Du village carolingien à la forteresse médiévale*, Arras, 2010 (*Archéologie en Nord-Pas-de-Calais*).

48 G. Duby, *Dames du XII^e siècle...*, cit., II, p. 182.

(1169-1206) et l'héritière d'Ardres Christine : le premier descendait d'un héros fondateur masculin (l'aventurier scandinave *Sifridus*, que Lambert fait vivre au x^e siècle), la seconde d'une héroïne féminine – dominée malgré tout par les mâles, à l'instar de la maison d'Ardres désormais domptée par celle de Guînes⁴⁹. On relève d'ailleurs un autre jeu de miroirs entre les maris flamands d'Adèle (Herred et Elbod) et le père de Baudouin II de Guînes, Arnoul de Gand (c. 1141-1169), qui descendait des châtelains de Gand. Le procédé valorisait l'ascendance flamande de la dynastie comtale. Mais ces observations, pour pertinentes qu'elles soient, ne suffisent pas, me semble-t-il, à donner sens au manteau fictionnel dont le chroniqueur a recouvert la figure d'Adèle au mépris de la mémoire collective de ses contemporains. La tension ainsi mise à nu invite à penser qu'au-delà des enjeux littéraires de son entreprise, ce que Lambert a véritablement voulu faire, c'est transformer les anciens sires d'Ardres en une « topolignée » plus vraie que nature, parfaitement autochtone et dégagée de tout métissage avec les autres familles aristocratiques de la région. En transfigurant la mère d'Arnoul I^{er}, fondateur du *castrum* d'Ardres, en une Mélusine surgie d'un recoin sauvage de la seigneurie, et ses maris successifs en vaillants chevaliers venus de loin – la Flandre, pour Lambert, c'est un autre monde –, ce dernier déconnectait radicalement la lignée d'Ardres de toute parenté périphérique.

La première victime de la manœuvre était la famille de Peuplingues, dont on se demandera ce qu'elle avait de si déplaisant. Si elle avait encore des représentants à la fin du XII^e siècle, ceux-ci n'étaient certainement pas des gens en vue : on ne les trouve jamais cités dans les chartes. Avaient-ils perdu pied socialement ? L'obscurité de ce rameau familial était peut-être un motif de gêne pour le comte Baudouin et l'héritier que lui avait donné Christine d'Ardres. Certains indices laissent aussi croire à des litiges résiduels avec ce segment de la parenté : outre le parfum de déloyauté vis-à-vis de la « branche aînée » qui semble avoir enveloppé celui-ci dans la mémoire collective, on notera que Lambert évoque un conflit récent avec une veuve concernant un moulin situé près de Peuplingues, pour la démolition duquel le fils du comte – déjà investi de la seigneurie d'Ardres – a subi l'excommunication⁵⁰.

Mais l'aversion de Lambert pour les collatéraux est en réalité beaucoup plus générale. Il voit dans le cousinage une source de conflits patrimoniaux incessants, beaucoup plus qu'un atout pour les familles bien ramifiées tel que le conçoit l'anthropologie de la parenté. Or, les rares conflits de cette nature dont il daigne s'ouvrir à ses lecteurs se rattachaient selon lui aux origines familiales des sires d'Ardres. Herred et Adèle, souvenons-nous, auraient eu deux filles mariées aux seigneurs voisins de Fiennes et d'Alembon. Lambert croit savoir que, dès la mort d'Adèle, ces deux familles avaient élevé des réclamations sur certains alleux de la terre d'Ardres. Les Alembon avaient vite renoncé à leurs prétentions, convaincus

49 *Id.*, *Le chevalier, la femme et le prêtre...*, cit., p. 271.

50 HCG, c. 149, p. 637-638.



par l'argument selon lequel Adèle avait repris tous ses biens en fief de l'évêque de Thérrouanne, mais pas les Fiennes, qui s'en étaient retournés fâchés⁵¹. Effectivement, quelques chapitres plus loin, Lambert traite d'une douloureuse guerre privée qui avait opposé les Fiennes aux Ardres vers le début du XII^e siècle, les premiers revendiquant à nouveau les possessions allodiales auxquelles ils estimaient avoir droit par héritage. Un échange de biens généralisé avait finalement restauré la concorde entre les deux camps⁵². Voilà tout ce que Lambert déteste ! Le chapitre consacré aux bruyantes pétitions des Alembon et des Fiennes se referme d'ailleurs sur cette déclaration péremptoire : « Poursuivons [à présent] ce que nous avons prévu, en négligeant presque tous les fils et les filles d'Elbod, comme s'ils n'avaient jamais existé, pour suivre le seul Arnoul, comme il est bon et juste »⁵³. Nous mesurons mieux, maintenant, à quel point il était impossible pour Lambert d'accueillir dans son *Histoire* le souvenir de cette communauté originelle de Peuplingues-Ardres qui survivait dans la mémoire populaire. Ce fantôme du passé était plus qu'une incongruité ; c'était un défi lancé à sa conception de la « patrie » d'Ardres et du lignage qui veillait sur elle.

Le lien viscéral des écrits généalogiques à la terre, à l'espace de la domination n'est plus à démontrer : c'est moins l'étalage d'une parenté biologique qui intéresse leurs rédacteurs que l'énumération justificante et légitimante des détenteurs successifs des biens constituant l'*honor* des commanditaires. Dans le récit des origines d'Ardres, le soin mis par Lambert à nommer un par un les fleurons du patrimoine ancestral repris en fief de l'évêque Frameric par Adèle et son mari Herred n'a d'autre but que de sanctuariser – presque sacraliser – intégralement la seigneurie d'Ardres, et en particulier de l'immuniser contre les appétits de la parentèle⁵⁴. Il faut bien sûr ajouter que Lambert développe tout au long de son œuvre une vision exacerbée du patrilignage et de la primogéniture masculine. J'irais jusqu'à dire que c'est un affect du chroniqueur, une « obsession » personnelle qui le conduit non seulement à projeter les pratiques sociales du XII^e siècle dans le passé le plus lointain, comme l'ont vu tous les critiques, mais aussi à dresser un tableau par endroits très outrancier de la société de son temps. On ne le perçoit nulle part aussi bien que dans la façon dont il interprète un épisode majeur de l'histoire régionale, à savoir la crise de succession aux allures de guerre civile qui s'était déclarée vers 1137 à la mort du comte de Guînes Manassès II, disparu sans héritier mâle. Lambert, qui narre longuement ce conflit familial et politique, soutient avec flamme la thèse selon laquelle Manassès avait voulu transmettre son comté à la fille de sa fille, une enfant malformée et malade, mais qu'il aurait privilégiée par défaut en tant que seul fruit vivant de sa « semence »,

51 *Ibid.*, c. 107, p. 612-613, intitulé : *Quomodo Fiennenses et Elemboninses ab Ardensibus sua requisierunt allodia, et quomodo Elbodo mortuus est.*

52 *Ibid.*, c. 125, p. 622-623, intitulé : *Quomodo pax confirmata est inter Ardenses et Fiennenses.*

53 *Ibid.*, c. 107, p. 613 : *De omnibus igitur fere filiis Elbodonis et filiabus, quasi non fuerint, obmittentes, soli Arnoldo, ut dignum et iustum est, obsecundantes, quod concepimus prosequantur.*

54 *Ibid.*, c. 98-99, p. 608-609.

pour reprendre un terme récurrent sous la plume de l'écrivain. Or, d'une relecture critique de la séquence, il ressort que Manassès avait tout à fait rationnellement choisi son neveu Arnoul de Gand – candidat illégitime aux yeux de Lambert ! – pour lui succéder⁵⁵. Le discours lignager de Lambert d'Ardres est surjoué, et l'on peut d'ailleurs penser que Georges Duby, son principal commentateur à ce jour, a eu tort de l'embrasser sans réserve.

Conclusion

À la fin du XII^e siècle, les habitants d'Ardres gardaient des origines familiales de leurs anciens seigneurs une mémoire vivace, dont les traits saillants s'accordent avec le témoignage des quelques sources d'archive utilisables. On se souvenait tout d'abord d'une accointance primitive avec un groupe familial associé à une autre localité (Peuplingues, dans l'ouest du comté de Guînes), quelque part dans la première moitié du XI^e siècle. Cet écho du passé surpasse en profondeur tous ceux que renferme la chronique de Lambert, même à propos des comtes de Guînes, dont l'écrivain ignore jusqu'aux noms avant les années 1060⁵⁶. Cette conscience d'une lointaine origine « allochtone » est d'autant plus remarquable que l'énigmatique parentèle de Peuplingues semble avoir sombré dans l'obscurité, si pas disparu, dès la fin du XI^e siècle. On cultivait aussi, cela s'entend, la mémoire de la figure d'Arnoul I^{er} d'Ardres et de son rôle déterminant dans l'essor du lignage, du *castrum* et de la seigneurie dont il portait le nom – un rôle que tend à confirmer sans réserve le surgissement d'Ardres et de son maître dans la documentation écrite vers les années 1060-1070.

À quelles sources puisait cette mémoire ? Le fils aîné d'Arnoul I^{er} d'Ardres était mort à un âge canonique à la fin des années 1130, et l'une de ses petites-filles, Adeline, devenue l'ultime dame d'Ardres, avait même vécu jusque dans les années 1170⁵⁷. Lambert semble avoir encore connu la fille de cette dernière, Christine d'Ardres, disparue à son tour en 1177⁵⁸. On peut penser qu'à travers ces deux femmes, il a pu accéder de façon assez directe aux souvenirs familiaux des anciens sires d'Ardres. Mais cette mémoire n'était pas sans doute pas exclusivement privée, familiale. Les motifs légendaires associés au personnage bucolique d'Herred et à la construction de la grande motte du château d'Ardres suggèrent que l'imaginaire collectif s'était emparé du souvenir seigneurial. Les récits recueillis par Lambert semblent aussi avoir appartenu à une mémoire populaire, terreau d'une identité ardresienne dont il nous entrouvre les portes.

55 J.-F. Nieuws, « Les conflits familiaux... », cit., p. 349-358.

56 Le comte Manassès I^{er}, prédécesseur de Baudouin I^{er}, lui est inconnu (voir *ibid.*, p. 349, n. 21).

57 Adeline d'Ardres scelle encore une charte vers 1173 : L. d'Achéry, *Veterum aliquot scriptorum...*, cit., p. 466 (acte non daté, mais confirmé par l'évêque de Thérouanne en 1173).

58 Il affirme en tout cas avoir été chargé de rédiger son épitaphe après son décès : HCG, c. 85, p. 601.



À ces deux mémoires, familiale et collective, se superpose – et s'oppose – celle, savante, de Lambert. Le recours à des documents écrits, l'observation de la topographie d'Ardres, de ses édifices ou de certains artefacts ont aidé le chroniqueur à enrichir son tableau de l'œuvre fondatrice d'Arnoul I^{er}. L'intelligence de ses déductions a d'ailleurs été soulignée par les commentateurs du récit de fondation. Mais cette stature « historienne » de Lambert ne doit pas conduire à mésestimer les biais idéologiques dont il est pétri. Ses conceptions de la noblesse et du lignage ont poussé le panégyriste des sires d'Ardres à censurer volontairement certains pans de la mémoire ardrésienne pour leur substituer une fiction plus acceptable, à ses yeux, que les fragments d'histoire qu'ils recelaient. C'est ainsi qu'est né le mythe d'Adèle de Selnesse et de ses héroïques maris flamands. Échos du passé, imaginaire collectif et construction littéraire s'enchevêtrent inextricablement dans l'*Histoire des comtes de Guînes et des seigneurs d'Ardres*, dont l'auteur apparaît comme une personnalité plus complexe qu'escompté. Le parcours à vol d'oiseau que Georges Duby a proposé de son œuvre dans des pages empreintes de romantisme semble aujourd'hui bien fragile. Comme toute historiographie médiévale, la chronique de Guînes et d'Ardres requiert une déconstruction prudente et complète, en dialogue avec les écrits d'archive.